

**REGLEMENT DU CONCOURS**  
**« JE FABRIQUE UNE DECORATION DE NOEL A PARTIR DE**  
**MATERIAUX DE RECUPERATION »**

**Article 1 : OBJET DU JEU**

Dans le cadre de son Programme de Prévention des Déchets, le SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne a lancé plusieurs actions en faveur du réemploi, du recyclage et de la réparation. Afin de sensibiliser les plus jeunes à ces thématiques, le SMICTOM organise un concours intitulé « **Je fabrique une décoration de Noël à partir de matériaux de récupération** ».

Ce concours sera organisé du 5 octobre au 27 novembre 2020 (date limite d'inscription).

Les décorations seront à déposer dans les locaux du SMICTOM du **30 novembre au 4 décembre 2020 sur RDV**.

**Article 2 : PARTICIPATION**

Ce concours est ouvert à l'ensemble des classes maternelles et élémentaires du territoire du SMICTOM.

Les classes souhaitant participer s'inscriront auprès du SMICTOM par mail à [asimart.sictom@orange.fr](mailto:asimart.sictom@orange.fr) ou téléphone au 03 84 54 33 14.

La participation à ce concours est gratuite.

**Article 3 : MODALITES**

La décoration devra respecter les critères ci-dessous :

- Fabrication à partir de matériaux de récupération :
  - Déchets d'emballages
  - Palettes de bois, cagettes
  - Objets destinés à être jetés
  - .....
- Dimensions : 1 mètre x 1 mètre au maximum
- Respect du thème de Noël

Les décorations créées sous forme de dessin ne seront pas recevables.

La décoration devra faire apparaître le nom et l'adresse de l'école ainsi que le niveau de la classe.

#### **Article 4 : DESIGNATION/PUBLICATION DES GAGNANTS**

2 classes gagnantes seront désignées : une classe maternelle et une classe élémentaire.

Plusieurs critères seront pris en compte :

- l'esthétisme
- l'originalité/la créativité
- le respect des 3 critères définis à l'article 3

Le jury sera composé de trois représentants du SMICTOM.

Il se réunira dans la semaine du 7 au 11 décembre 2020. Les gagnants seront annoncés le 14 décembre.

#### **Article 5 : PRIX DU CONCOURS POUR LES LAUREATS**

Le jury remettra le 1<sup>er</sup> prix aux 2 lauréats la semaine du 11 au 15 janvier 2021 (*sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire*). Lors de la remise de prix, la presse sera présente. Chaque élève des deux classes gagnantes bénéficiera d'une gourde Qwetch en inox isotherme.

Chaque classe participante recevra un jeu sur la thématique de la réduction des déchets.

#### **Article 6 : COMMUNICATION**

L'annonce des résultats figurera sur le site internet du SMICTOM. Des photos des enfants seront amenées à être publiées sur différents supports : presse, internet...

#### **Article 7 : DEPOT LEGAL**

Le règlement du présent concours est disponible sur le site du SMICTOM : [www.sictom-etueffont.fr](http://www.sictom-etueffont.fr)

S'agissant d'un concours, aucun remboursement de frais ne sera accordé.